

# JOURNAL DE LA FRANCE

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE L'ABONNEMENT

Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. — Six mois, 45 fr. — Un an, 80 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 25 fr.  
Le France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17  
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES:  
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publications

ROUBAIX, LE 4 JUIN 1886

### LE BUDGET DE 1886

Après avoir entretenu nos lecteurs des manifestations anarchistes, et des apothéoses plus ou moins nationales dont Paris vient d'être le théâtre, il serait temps d'entretenir les contribuables du budget de 1886, et de parler enfin de la carte à payer.

M. Amagat, dont on connaît les opinions républicaines, non moins que la haute compétence en matière financière, vient de publier, dans la *Ligue*, une série d'articles fort intéressants, et desquels il résulte que « depuis 1870, il n'y a plus de budget dans notre pays, mais des écritures sans sincérité, qu'on ne semble plus tenir que pour masquer la vérité ».

La meilleure démonstration que nous puissions donner de cette vérité ne vaudrait pas le simple exposé des chiffres officiels, que nous allons faire passer sous les yeux de nos lecteurs.

Nous suivrons pas à pas la discussion de M. Amagat, dont le témoignage ne saurait être suspect.

D'après M. Tirard, le budget ordinaire de l'année 1886 s'équilibrerait ainsi :

Recettes . . . . . 3,030,660,651 fr.  
Dépenses . . . . . 3,030,612,388

Exc. de recettes . . . . . 48,263 fr.  
Soit, par comparaison avec le budget voté de 1885 : une augmentation de recettes de 8,275,274 fr., et une augmentation de dépenses de 8,227,011 fr.

Une première vue, le budget ordinaire de 1886, loin d'accuser un déficit, se solda par un excédent. Ce serait là un résultat qui pourrait nous surprendre, si nous étions moins habitués aux manœuvres habiles, mais peu honnêtes, de nos gouvernements.

En réalité, la fantaisie et l'imprévoyance ont présidé à la confection de cet invraisemblable budget; l'équilibre est fictif et le déficit n'est que trop réel.

Sans entrer dans le détail des prélèvements, des majorations et autres opérations de trésorerie, nous pouvons constater, entre le chiffre des recettes de 1884 et le chiffre prévu des recettes de 1886, un écart de 90 millions, sans que rien ne vienne justifier ces prévisions.

On ne saurait objecter, en effet, que les revenus publics d'un pays prospère, augmentent tous les ans et que, par suite, le budget peut tenir compte de cette progression.

La meilleure preuve que les revenus ne progressent pas nécessairement, c'est que les recettes normales de 1884 furent inférieures d'une dizaine de millions à celles de 1883. Dans tous les cas, on ne saurait admettre un rendement de l'impôt supérieur de 90 millions à celui du dernier exercice connu.

Néanmoins, cette exagération dans l'évaluation des recettes, n'aurait pas encore suffi pour dissimuler le déficit. Il a fallu recourir à un nouvel expédient, et de même qu'on avait grossi le chiffre des recettes, on a réduit arbitrairement le chiffre des dépenses en les arrêtant, pour l'année 1886, à la somme de 3,030 millions.

Or, les dépenses ordinaires de 1884 se sont élevées, d'après les documents officiels, à environ 3,164 millions. Est-il possible d'admettre qu'en 1886, nos dépenses aient diminué de 134 millions ?

Assurément non ! et pour arriver à ce chiffre, relativement restreint, on a dû supprimer certains crédits de stricte nécessité.

Pour ne signaler que les plus grosses dépenses, volontairement oubliées par M. le ministre, il faut citer les crédits affectés à Tonkin et à Madagascar, où de graves intérêts sont encore engagés, la Caisse des écoles et la Caisse des chemins vicinaux.

D'un trait de plume, le ministre a supprimé ces dépenses, auxquelles il faudra néanmoins faire face.

Il a cru pouvoir ainsi donner l'illusion de la prospérité et dissimuler, quelque temps encore, ce gouffre du déficit qui menace d'engloutir la fortune publique.

Mais c'est en vain : le peuple connaît au jour d'hui l'incapacité et la mauvaise foi de ceux qui lui avaient promis de défendre ses intérêts avec ardeur et loyauté.

Écrasé d'impôts chaque jour plus lourds, il attend impatiemment l'heure où il pourra, par son vote, chasser du pouvoir ceux qui ont menti à toutes leurs promesses et préparé la ruine du pays.

### LA RÉPONSE DE M. GOBLET

Tu te fâches, Jupiter, donc, tu as tort. On pourrait appliquer ce dicton à la lettre que le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser au cardinal-archevêque de Paris pour répondre à la protestation éloquentes et indignées de l'éminent prélat contre

la désaffectation de l'église Sainte-Généviève du Panthéon.

Quand M. Goblet prétend que cette protestation dépasse, aussi bien dans le fond que dans la forme, le droit de l'archevêque de Paris, il prouve qu'il n'a pas le sentiment des devoirs que ce ministre et toute « polémique » inspire au plus haut dignitaire de l'Église catholique française, au chef du clergé ainsi que des fidèles du diocèse de Paris.

Son Eminence n'a rien dit au foad que M. de Mun et M. de Ravignan n'aient dit avant lui, le premier devant la Chambre, le second devant le Sénat, et ce n'est pas sa faute si ses arguments irréfutables sont restés sans réplique possible.

Quant à la forme, elle est d'une correction tellement irréprochable, que tous les intéressés catholiques sont d'accord que le seul reproche que l'on puisse adresser à Mgr Guibert, c'est d'être resté au-delà et non en deçà des bornes de la politesse et des convenances.

M. Goblet s'étonne que l'archevêque de Paris ose discuter les actes et la politique générale du gouvernement de la République. D'abord, il faudrait s'entendre. Mgr Guibert n'a fait que constater les mobiles auxquels avait obéi le gouvernement dans la circonstance et il a déduit les conséquences de cette conduite. S'il a dépassé ainsi les limites de son droit, autant dire que l'archevêque de Paris, qui a le devoir de remontrance vis-à-vis de tous, ne l'a plus, alors qu'il s'agit des intérêts de l'Église qu'il administre, aussitôt qu'il s'agit de nos gouvernements, qui demeurent inviolables dans leur infaillibilité. Il reste, il est vrai, au ministre, un autre argument à défaut de bonnes raisons, que les membres du clergé doivent s'incliner, sans mot dire, devant tous les actes du gouvernement, quels qu'ils soient, par cela seul que le gouvernement les paie.

C'est là une raison dont il a été fait justice depuis si longtemps, qu'elle ne saurait plus être imposée qu'aux ignorants. Il est, en effet, établi par l'histoire aussi bien que par les actes de notre première Assemblée constituante que si l'État a pris à sa charge le salaire du clergé de France, c'est uniquement pour le dédommager des propriétés dont il lui enlevait la possession.

La lettre de M. Goblet a été, dit-on, approuvée par le conseil des ministres. Si ce fait est vrai, tant pis pour M. H. Brisson et ses collègues, car il fournit l'occasion de révéler au public de regretter M. Jules Ferry, qui, à défaut d'autres qualités, avait au moins le mérite d'y voir plus loin que le bout de son nez, quand il s'agissait des conséquences d'une brutalité. Ce n'est pas lui, en effet, qui, à la veille des élections générales, aurait, comme à plaisir, usé de paroles menaçantes, pour jeter un quelque sorte de l'huile sur le feu dans les rapports de l'Église et de l'État. Ce n'est pas lui, en effet, le moment de ressusciter la déclaration de guerre de Mgr Gambetta.

Voici, dans sa brutalité, la réponse que M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes a fait à la lettre de Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris ;

Monsieur l'archevêque, Vous m'avez adressé une protestation qui, dans la forme comme dans le fond, dépasse absolument votre droit. Je puis comprendre dans une certaine mesure l'émotion que vous cause la décision prise à l'égard du Panthéon, bien que ce n'ait été qu'un acte passager et que l'édifice qui vous concerne n'ait jamais été en réalité considéré comme une église nécessaire aux besoins du culte.

Mais le sentiment que vous avez pu éprouver ne saurait excuser des écarts de langage aussi contraires au caractère de votre haute fonction qu'à vos devoirs envers le gouvernement et ne vous autorisant à aucun degré à discuter ses actes et sa politique générale.

Une semblable attitude n'est assurément pas de nature à pacifier les rapports entre l'État et l'Église ; je le regrette pour ma part. Il vous appartient d'apprécier si vous servez utilement ainsi les intérêts que vous voulez défendre.

Recevez, monsieur l'archevêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique des beaux-arts et des cultes,  
RENÉ GOBLET.

### ET LES NOUVEAUX IMPÔTS ?

Sous ce titre, un journal républicain, le *National*, publie l'entrelien suivant :

Quand M. Jules Ferry eut dit, à la commission du budget : « Vous n'échapperez pas à de nouveaux impôts ; mais il vaut mieux, au point de vue de vos intérêts électoraux, les faire voter par le Congrès prochain », beaucoup de journaux protestèrent énergiquement contre cette façon d'exposer la responsabilité des nouvelles charges qui, fatalement, pèseront sur le Trésor. On dit alors aux députés : « Soyez donc sérieux, et puisque vous avez voté d'immenses crédits pour l'instruction publique et pour le Tonkin, prenez la responsabilité du déficit et des moyens à employer pour le combler. » M. Jules Ferry prétendit qu'on avait dénaturé son langage, les députés parlèrent d'autres choses, les journaux se lassèrent de se répéter, et comme on oublie vite, il ne fut plus question des nouveaux impôts.

Fontenelle, à qui l'on disait que la mort l'avait oublié, mettait un doigt sur sa bouche et murmurait : « Oubli ! Oubli ! » et qui l'on parle de déficit, font comme Fontenelle. Et pourtant, on n'échappe pas plus aux nouveaux impôts, quand le budget est déséquilibré, que l'on n'échappe à la camarade quand vient l'heure de la liquidation anticipée.

On a beau le prier  
La cruelle qu'elle est sa bouche les oreilles,  
Et vous laissez écrire.

On a beau, quand l'échéance arrive, essayer de renouer la complaisance par la démission, il faut, ou trouver des ressources nouvelles, ou déposer son bilan.

Nous savons bien que l'on a voté quelques vagues impôts sur les biens et sur le bétail. Mais l'un de ces impôts, l'impôt sur les biens de provenance étrangère, ne rapportera rien, si la récolte est bonne ; en tous cas, on admettait que tous deux donnaient les résultats qu'on en attendait. Ils n'arriveront pas à combler le déficit du budget. Comment couvrir les neuf autres dixièmes ? Voilà ce qu'il s'agit de demander sérieusement, honnêtement, avant les élections.

Nos députés semblent faire preuve, en matière de budget, d'une philosophie qui ne contribuera guère à rétablir leur réputation d'hommes sérieux.

De tous les oublis, le plus grave est assurément celui qui consiste à oublier de payer ses dettes. Quand elle a dépensé l'argent sans compter, la Chambre a implicitement contracté l'engagement d'indiquer au pays les moyens de faire face à ses échéances. Elle paraît croire qu'elle escamote la responsabilité morale qui lui incombe ; elle se trompe.

En de telles matières, la meilleure habileté, c'est la franchise. Du moment qu'elle croit fermement que les dépenses qu'elle a faites étaient indispensables, elle ne doit pas en rougir, elle ne doit pas chercher à éviter de rendre ses comptes. Il faut qu'elle tienne à honneur de ne pas alimenter la Chambre future une succession d'autant plus embarrassée qu'on aura attendu plus longtemps avant d'examiner sérieusement les moyens de la tirer au clair. Rien de déplorable comme lorsqu'on en matière de budget. On pardonne aux députés, mais on ne pardonne pas aux hommes qui cherchent à tromper le pays sur l'état de ses finances. Les députés peuvent continuer leurs petites escroqueries, mais ils ne dupent personne. — Paul FOUCHER.

### REVUE DE LA PRESSE

Victor Hugo au Panthéon  
M. Etienne Vacherot adresse au *Soleil* la lettre suivante :

Monsieur le directeur, Le maître vient d'entrer au temple des dieux de la France nouvelle, porté en quelque sorte sur les épaules de la foule. Qu'un pense-til, en ce moment, en ce séjour des immortels auquel il n'a jamais cessé de croire. Il avait dû rêver les funérailles qui lui ont été faites. Avait-il aussi songé à la place où on l'a mis. J'en doute. Reposer dans ce Panthéon, tout seul des hommes de son temps, à côté de Voltaire et de Rousseau, son orgueil s'en fût peut-être contenté. Mais, comme on nous l'annonçait, toute une série d'illustres républicains doit y entrer après lui, il n'y a pas là de quoi le rendre fier. Ne valait-il pas mieux le Père-Lachaise, où il eût eu son temple à lui, dominant la grande cité des morts ?

Le gouvernement a ouvert l'église de Sainte-Généviève au culte des grands hommes, sur un simple décret du président de la République. Rendons justice à M. Grévy. Le philosophe de l'Élysée n'a point l'intention de prendre place au Panthéon. Il ne demande qu'à vivre en paix ici-bas. Il a voulu passer tranquillement dans son palais le jour des funérailles. On a attendu le vote de la Chambre des députés, qui avait pris l'initiative de la désaffectation, ni le vote du Sénat, qui eût obéi à la consigne, selon l'usage. On était pressé. N'entendait-on pas gronder l'émeute ? Il fallait ouvrir au parti du désordre la porte qu'il eût pu enfoncer ce jour-là.

Toute notre histoire, depuis le début de ce siècle, se résume dans celle du Panthéon. C'est la lutte des deux génies qui se disputent le gouvernement de la France, et la direction de la société française. Quand c'est la Révolution qui triomphe, Sainte-Généviève devient le Panthéon. Quand c'est la Restauration, le Panthéon redevient Sainte-Généviève. Aujourd'hui, c'est le tour de la première. Demain, ce sera le tour de la seconde. Il n'est pas même besoin pour cela d'une Restauration monarchique. Une simple restauration du centre gauche y suffirait, avec le concours des conservateurs. Les amis de Thiers ne doivent pas moins à sa mémoire.

On reprend Sainte-Généviève au culte, pourquoi ? Est-ce pour honorer la mémoire de Victor Hugo, qui n'avait nul besoin de ce honneur ? Est-ce pour faire plaisir au peuple de Paris, qui n'a jamais songé à faire cette injure à sa patrie ? Non, la chose est plus sérieuse. C'est la Révolution qui rouvre le Panthéon. Le gouvernement ne fait que céder à sa première sommation. La prise de possession de Sainte-Généviève n'est qu'un épisode de la guerre faite à l'Église de France et à la religion des Français. Ce n'est ni le dernier ni le plus décisif. Mais le parti révolutionnaire tient d'abord à cette satisfaction. On a laissé croire au bon peuple de Paris que tout se fait pour la gloire de son grand poète. Victor Hugo n'a servi à ce parti que d'introduit. Le Panthéon ouvert, on entend bien et faire entrer tous les grands hommes de la République actuelle. Il lui faut ses dieux et son temple. C'est sa vraie religion. Les bustes, les statues, les monuments ne lui suffisent plus. Place au Panthéon pour les siens, après que ces heureux mortels auront quitté le joyeux banquet de la fraternité républicaine.

Le génie aime la solitude. Victor Hugo ne devait avoir rien de commun avec une démocratie entend bien et faire entrer tous les grands hommes de la République actuelle. Il lui faut ses dieux et son temple. C'est sa vraie religion. Les bustes, les statues, les monuments ne lui suffisent plus. Place au Panthéon pour les siens, après que ces heureux mortels auront quitté le joyeux banquet de la fraternité républicaine.

Le génie aime la solitude. Victor Hugo ne devait avoir rien de commun avec une démocratie entend bien et faire entrer tous les grands hommes de la République actuelle. Il lui faut ses dieux et son temple. C'est sa vraie religion. Les bustes, les statues, les monuments ne lui suffisent plus. Place au Panthéon pour les siens, après que ces heureux mortels auront quitté le joyeux banquet de la fraternité républicaine.

Le génie aime la solitude. Victor Hugo ne devait avoir rien de commun avec une démocratie entend bien et faire entrer tous les grands hommes de la République actuelle. Il lui faut ses dieux et son temple. C'est sa vraie religion. Les bustes, les statues, les monuments ne lui suffisent plus. Place au Panthéon pour les siens, après que ces heureux mortels auront quitté le joyeux banquet de la fraternité républicaine.

Le génie aime la solitude. Victor Hugo ne devait avoir rien de commun avec une démocratie entend bien et faire entrer tous les grands hommes de la République actuelle. Il lui faut ses dieux et son temple. C'est sa vraie religion. Les bustes, les statues, les monuments ne lui suffisent plus. Place au Panthéon pour les siens, après que ces heureux mortels auront quitté le joyeux banquet de la fraternité républicaine.

Le génie aime la solitude. Victor Hugo ne devait avoir rien de commun avec une démocratie entend bien et faire entrer tous les grands hommes de la République actuelle. Il lui faut ses dieux et son temple. C'est sa vraie religion. Les bustes, les statues, les monuments ne lui suffisent plus. Place au Panthéon pour les siens, après que ces heureux mortels auront quitté le joyeux banquet de la fraternité républicaine.

égale, sinon des supérieurs. Depuis vingt ans, il n'est pas monté plus haut. La politique l'est diminué, si ses grandes œuvres lyriques ne l'eussent depuis longtemps fixé au rang qu'il gardera.

Victor Hugo est revenu de l'exil pour assister à nos désastres de la guerre étrangère. À nos misères de la guerre civile. Le poète déposait sa lyre pour prendre le fusil et veiller aux combats. Mais le dénouement du siège ne lui laissa pas l'occasion de se montrer soldat. Il ne fut que citoyen, député, sénateur. Qui se souviendra qu'il a célébré Garibaldi, qu'il a des faiblesses pour la Commune, qu'il a fait quelques apparitions à l'Assemblée de Bordeaux, en qualité de garde national, qu'il a siégé au Palais du Luxembourg, sans y faire entendre sa voix ? Qu'importe à la postérité qu'il repose au Panthéon ? Si j'étais poète, je réverais Victor Hugo à Jersey, comme Chateaubriant à St-Malo, comme Napoléon à Ste-Hélène. Un rocher battu par les vagues de la mer : voilà le pedestal qui sied à ces génies orgueilleux et solitaires. À ces hommes qui ont tant occupé d'eux les foules, il semble qu'il faille les isoler. Si on les y laisse, aura-t-on le goût de l'imagination, conserve leur mémoire.

J'ai voulu encore visiter Sainte-Généviève, avant l'invasion des barbares. J'ai revu ces fresques où est inscrite notre vieille histoire. En ce temps, la religion prêtait à la patrie ses hautes vertus et ses beaux dévouements. C'est l'humaine bergère que la légende nous montre dormant Attila par la vertu de son doux regard. Ce qui est de l'histoire, c'est la confiance que sa foi a inspiré au peuple de Paris. C'est la vierge de Domercy sauvant Orléans et marchant au sacre de Reims, suivie du peuple et de l'armée. C'est Louis IX rendant la justice sous le chêne de Vincennes et lavant les pieds des pauvres. Que fera-t-on de ces belles et saintes peintures ? Va-t-on les remplacer par des scènes sanglantes de nos révolutions, par la prise de la Bastille, par la journée du 10 août, par d'autres histoires de guerre civile contemporaine. Si on les y laisse, aura-t-on le goût de mettre à côté de pères et nobles figures qui honorent notre histoire moderne. Ce serait une consolation pour les âmes pieuses qui pourraient aller revoir leurs chères images, au musée du Panthéon, sans y rencontrer des tableaux qui les révoltent. Je dis le musée, ne pouvant comprendre qu'on en fit un cimetière.

Quand Victor Hugo a prescrit, dans son testament, le cimetière des pauvres, avait-il prévu le faste de ses funérailles ? Avait-il eu une dernière fois à ce goût de l'antichambre qui fut la loi de sa poésie, comme le constant procédé de sa composition. Le poète pensa à la foule qui dispense la gloire, et mit trop souvent son génie à son service. Tout ce que la foule aime et recherche disparaît de cette gloire. Il en restera les purs rayons dont le génie a fait. Ils ont été assez beaux pour lui faire une couronne d'immortalité, qui brillera à travers les siècles, comme celles des grands poètes de l'humanité. — Etienne VACHEROT.

### NOUVELLES DU JOUR

Les élections générales  
Paris, 3 juin. — On croit que les élections générales auront lieu dans la deuxième quinzaine de septembre.

La séparation des Chambres  
Paris, 3 juin. — Dans le monde parlementaire, on est généralement convaincu que les Chambres se sépareront dans les derniers jours de juillet, très probablement le samedi 25.

La succession de Victor Hugo au Sénat  
Paris, 3 juin. — Le bruit a couru au Palais-Bourbon, que le conseil municipal avait offert à M. Auguste Vacquerie, la succession sénatoriale de Victor Hugo, que sur la refus du candidat en chef du *Rappel*, les chances étaient en faveur de M. Michelin, président du conseil, qui poserait sa candidature.

Mouvement préfectoral  
Paris, 3 juin. — Un nouveau mouvement préfectoral est actuellement en préparation au ministère de l'Intérieur.

Obèques du duc de Noailles  
Paris, 3 juin. — Les obèques de M. le duc de Noailles, membre de l'Académie française, ont eu lieu aujourd'hui, à l'église St-Pierre du Gros-Caillois. Le cortège a quitté la maison mortuaire à midi.

Le corps est resté exposé pendant une heure dans une magnifique chapelle ardente, installée dans le salon du rez-de-chaussée de l'avenue Latour-Maubourg.

Le duc de Noailles a été enterré dans le tombeau de la famille de Noailles, au cimetière de St-Mandé.

Le char était orné seulement de quatre grandes couronnes de violettes et de roses posées aux quatre coins.

Derrière le char, un huissier portait, sur un coussin, voilé de crêpe, les insignes de l'ordre de la Toison-d'Or, dont le duc était chevalier.

Plus venaient les serviteurs de la famille, en habit noir, au nombre d'une trentaine.

L'académie française était représentée par MM. Coppée, Pailleron, de Mazade, en uniforme, et une vingtaine de ses membres.

Le duc était conduit par le duc d'Ayen, fils du défunt, et par ses quatre petits-fils.

Grand mariage  
Paris, 3 juin. — Le mariage religieux de Mlle la princesse Anne Murat avec M. le comte Goltzchewski, seigneur de l'ambassade d'Autriche, a eu lieu aujourd'hui, à midi, à l'église Saint-Augustin.

La bénédiction a été donnée par Mgr de Ronde, nonce apostolique.

ville le bruit de la mort du premier ministre hova, qui aurait été tué à Tananarive à la suite d'une révolution de palais.

La situation au Cambodge  
Paris, 3 juin. — Le *Temps* reçoit la communication suivante : Dans la nuit du 2 au 3 mai, 500 rebelles ont tenté un coup de main sur Pnom-Penh, pour s'emparer des armes et de munitions renfermées dans les magasins du palais-royal. Cette bande a été immédiatement mise en déroute et poursuivie jusqu'à 20 kilomètres de la capitale, laissant plus de 20 morts sur le terrain. Nous avons eu 1 homme tué et trois blessés.

Comme gage de l'excellent accord qui règne entre les deux gouvernements, le second roi, accompagné d'un des ministres de Norodom, s'est joint en personne, à la tête d'un détachement de Cambodgiens, à la colonne française chargée de parcourir le pays. Cette action commune a produit les plus heureux résultats. Toutes les provinces voisines ont repris leurs travaux habituels.

L'administration avait été informée dès le 6 mai de cet incident. Mais elle ne s'était nullement préoccupée d'une conséquence aussi naturelle des bruits monstres propagés dans toute l'Indo-Chine à la suite de nos échecs au Tonkin. Aucune panique ne s'est produite à Pnom-Penh, où l'ordre n'a cessé de régner.

Les derniers avis télégraphiques reçus, tant de la Cochinchine que du Cambodge, sont étonnantes à représenter la situation comme excellente dans toutes nos provinces. Les rebelles avaient disparu et la tranquillité la plus parfaite régnait partout.

La France au Maroc  
Tanger, 1er juin. — La section militaire attachée à l'ambassade française, qui s'est rendue à Fez avec M. Forand, le nouveau ministre de France à Tanger, vient de partir ici. Elle partira prochainement pour la France.

M. Forand et son personnel ont accompagné le sultan de Fez à Meknès.

Le canal de Suez  
Paris, 3 juin. — La commission internationale du canal de Suez se réunit demain au ministère des affaires étrangères pour statuer définitivement sur le projet de neutralisation du canal de Suez, sorti des délibérations de sa sous-commission.

On nous assure que les délégués anglais sont en mesure, relativement au mode de surveillance qui fut, comme on sait, l'objet de leur principale opposition, de proposer à la commission une transaction sur laquelle pourra se faire l'accord entre les puissances.

Pour hâter la fin de ses travaux, la commission va tenir de fréquents séances.

L'archevêque de Cologne  
Berlin, 2 juin, 9 h. 20. — Le *Germania* annonce que la question de l'archevêque de Cologne, évêque de Cologne est définitivement réglée entre la curie et le gouvernement prussien.

Le Derby d'Epsom  
London, 3 juin. — Voici les résultats du grand Derby. *Milton*, premier. *Paradise*, second. *Royal Hampton*, troisième.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 3 juin. — L'*Inparcial* publie une dépêche de Valence annonçant que le choléra a fait son apparition à Albacete, à Castellon et à Alicante.

La commission de l'enseignement a télégraphié au ministre que la maladie régnant dans la province de Valence est le choléra asiatique très caractérisé. Quatre cas ont été constatés hier à Valence, parmi les détenus du bagne et les pêcheurs.

Le ministre de l'Intérieur a ordonné d'isoler et de désinfecter les foyers de l'épidémie.

Le monument de Victor Hugo  
Paris, 3 juin. — Le conseil municipal a voté 12,000 fr. pour le monument de Victor Hugo.

Explosion dans les houillères de Durham  
London, 3 juin. — Une explosion s'est produite dans les houillères de Durham.

300 ouvriers, qu'on croyait perdus, ont été retrouvés sains et saufs, mais on craint que 22 hommes aient péri par suite de l'explosion.

COULISSES DU PARLEMENT  
SÉNAT  
Le Sénat se réunit demain, pour discuter le traité de Hongrie (rapporteur, M. de Freycinet).

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, fournira au Sénat les explications nécessaires.

La commission des finances examinera demain le rapport de M. Merlin, fait au nom de la commission des finances, sur le projet relatif aux secours mutuels.

CHAMBRE  
M. Goblet a été entendu, aujourd'hui, par la commission du budget, au sujet du budget des cultes.

Le ministre, contrairement à ce que pouvait le faire supposer sa lettre à l'archevêque de Paris, a demandé à la commission de maintenir les crédits demandés par le gouvernement.

Malgré cette pseudo-placidité, la commission a diminué de 2,700,000 francs le crédit pour les desservants et de 1,014,000 francs le crédit pour les vicaires.

Elle a également supprimé le crédit de 1,100,000 francs pour les chanoines, et l'a remplacé par une indemnité de 200,000 fr. Le ministre a demandé 100,000 fr. pour le clergé algérien; la commission examinera prochainement cette demande ; il est possible qu'elle entende Mgr Lavigrier.

### LES PUR-SANG

Un jour, le comte de Lagrange eut une idée singulière. Il fit sortir de ses écuries deux pur-sang magnifiques et les fit atteler à une charrue. Tout le jour, les deux nobles animaux tirèrent à plein collier, sur le sillon profondément creusé. Le soir, ils rentrèrent. Le sportsman avait voulu prouver que ses bêtes, rapides comme des trains express, étaient capables de fournir aussi un travail de force et de patience.

L'expérience était faite. Elle eût fort cher au grand propriétaire, car bien que ces chevaux ne fussent pas « cliqués », comme on dit en terme de sport, bien qu'ils eussent parfaitement supporté l'épreuve insolite, ils étaient devenus à peu près incapables de courir sur les hippodromes. Et cependant, ils n'avaient labouré qu'un seul jour.

L'histoire des pur-sang de M. de Lagrange n'est revenue dans l'esprit, hier, en lisant les comptes rendus de la discussion de la loi militaire, comme le plus révélateur apologue qui puisse être employé pour faire comprendre au public l'énormité du principe même de cette loi. Voici quel est ce principe : tous les Français doivent le service militaire personnel et égal.

En d'autres termes, il n'y aura plus d'exemptions, excepté pour les soutiens de famille et les infirmes. Le jeune homme qui se destine au sacerdoce, à l'instruction, à la médecine, au droit, aux hautes études, le futur prêtre, le futur instituteur, le futur professeur, le futur docteur en médecine, en lettres, en sciences, le futur ingénieur, passeront trois ans à la caserne.

Il faut être fou ou appartenir à la majorité parlementaire de ce pays pour penser un instant que les hautes études ne souffriront pas, jusqu'à en mourir, d'un loi pareille, et que ces jeunes gens arrachés à leurs travaux pour trois années — et quelles années ! — se remettront sans avoir rien perdu au sortir de la chambre, à leurs exercices intellectuels, à leur éducation. Il faut ne pas savoir ce que c'est qu'un étudiant, pour s'imaginer que ce cerveau épanoui d'hier, où les bourgeois, cultivés pendant huit ans par les maîtres secondaires commencent à éclater et à montrer la fleur, qui précède le fruit, se conserve dans sa fraîcheur et dans sa force au fond d'une caserne et reprendre, en sortant, sa magnifique végétation.

Viennent à présent les hautes études plutôt que cette égalité chimérique, monstrueuse et meurtrière de la pensée humaine, que rêve la démocratie et que réalise la loi.

Voilà un cheval qui vaut trois cent mille francs, qui a des domestiques comme un millionnaire, qu'on dote, qu'on promène, qu'on soigne, comme l'héritier d'un prince. A quoi sert-il ? A rien, sinon à faire passer l'argent de la poche des maîtres dans l'escarcelle des maîtres de la boutique de cuiroutiers, qui habillent les cocottes et les femmes du monde, à faire vendre du champagne et à trapper des coups de soleil aux cochers. Il n'est pas même capable de tirer un fiacre ou d'apporter des légumes aux Halles, ça n'est pas juste. Il faut qu'il fasse ses trois ans d'omnibus ou de haquet comme les camarades. Après, il redeviendra cheval de course, si cela plaît à son propriétaire.

Quelque déprimé que puisse être un député, s'il entendait ce raisonnement de tambour, il y répondrait victorieusement.

— Mon ami, dirait-il à son électeur. Tu n'entends rien aux choses chevalines. Ces belles bêtes, dont l'heureux sort froisse tes sentiments égalitaires, sont nécessaires à la conservation de la race et à son perfectionnement. S'il n'y avait pas d'étalons et de poulinières de pur-sang, la population chevaline de ton pays tomberait bientôt dans un état de décrépitude extrême.

Les familles de chevaux n'étant plus régénérées de temps en temps par de nobles croisements, tu n'aurais plus à ton service que des rosses infectes. Tu serais obligé de donner des vélocipèdes à la cavalerie et de trainer toi-même tes trauways, les voitures qui apportent du lait, à moins que tu ne préfères, y aller de toutous, comme font tes voisins, les Boches.